

RÈGLEMENT DE CANDIDATURE

1. La candidature à l'**Enquête photographique Jura bernois 2024-2027** est ouverte aux seul.e.s photographes professionnel.le.s ayant un statut d'indépendant.e, sans restriction de provenance géographique.
2. Le thème de l'édition 2024-2027 est libre. Il doit être en relation avec le Jura bernois.
3. L'enquête doit être inédite.
4. Le choix de la technique est libre (argentique ou numérique, noir blanc ou couleur).
5. Le/la photographe sélectionné.e devra réaliser au moins 50 photographies. L'ensemble des photographies devra être remis au plus tard le 15 décembre 2025.
6. Les photographies seront fournies en format TIFF et JPEG 300dpi pour un format A4 pour leur mise en valeur et leur archivage pérenne. Pour la publication et l'exposition, le/la photographe fournira les images aux formats exigés par les institutions partenaires. Toutes les images et leurs fichiers numériques seront accompagnés de leur copyright suivi d'un titre ou numéro. Si le/la photographe sélectionné.e travaille en argentique, il/elle pourra remettre les négatifs de ses images pour leur archivage pérenne.
7. Le/la photographe sélectionné.e devra s'assurer de respecter le droit à l'image des éventuelles personnes photographiées.
8. Un montant de CHF 20'000.- est mis à la disposition du/de la photographe sélectionné.e pour réaliser son projet. Ce montant comprend les honoraires du/de la photographe, tous les frais liés à l'enquête, ainsi que les frais du matériel numérique à remettre au terme de l'enquête.
9. Les photographies seront mises en valeur par les réalisations suivantes :
 - Une sélection de photographies sera présentée dans le cadre d'une exposition aux Journées photographiques de Bienne en mai 2026. La sélection des images et la scénographie de l'exposition seront conçues conjointement avec la direction des JOUPH.
 - Une sélection d'images fera l'objet d'une publication par les Éditions Intervalles en mai 2026. La sélection des images et leur mise en page seront assurées par les Éditions Intervalles d'entente avec le/la photographe.
 - Tous les fichiers numériques et une sélection des tirages de l'enquête seront intégrés aux collections de Mémoires d'Ici. Les images seront mises en format vignette sur les bases de données de Mémoires d'Ici.
 - Participation éventuelle à d'autres manifestations contribuant au rayonnement de l'Enquête photographique Jura bernois.
10. Les tirages et les fichiers numériques seront conservés par Mémoires d'Ici, qui en sera le propriétaire. Les tirages pourront faire l'objet d'autres expositions et/ou publications que celles mentionnées à l'art. 9. Ils pourront être utilisés sur les supports de communication et d'information papier et numérique, en particulier le site internet ou les réseaux sociaux de l'Enquête photographique, des trois institutions organisatrices et du Conseil du Jura bernois.

11. Le/la photographe sélectionné.e cède les droits d'utilisation des photographies réalisées pour l'Enquête photographique Jura bernois dans le cadre des mises en valeur mentionnées aux art. 9 et 10 du présent règlement ainsi que pour le service de presse de ces manifestations, sans contrepartie financière supplémentaire et sans limitation dans le temps.
12. Le jury est constitué d'un membre de chaque institution porteuse du projet (Éditions Intervalles, Journées photographiques de Bienne, Mémoires d'Ici), d'un.e expert.e externe et d'un.e représentant.e du Conseil du Jura bernois. Il décide souverainement du choix du/de la photographe sélectionné.e.
13. Le dossier de candidature doit comporter une courte présentation du projet (env. 250 signes), une présentation détaillée du projet prenant en compte les étapes nécessaires à sa réalisation (env. 6000 signes), le portfolio d'une sélection de travaux récents d'environ trente photographies, une biographie, un curriculum vitae, un portraits photographique du/de la photographe et une attestation d'indépendant.e.
14. Il ne sera répondu que par voie écrite aux éventuelles questions, qui peuvent être adressées à : [info\[at\]epjb.ch](mailto:info[at]epjb.ch).
15. La candidature à l'**Enquête photographique Jura bernois 2024-2027** implique l'acceptation du présent règlement.
16. Le dossier de candidature sera envoyé sous forme numérique jusqu'au 2 septembre 2024 au plus tard, à l'adresse : [info\[at\]epjb.ch](mailto:info[at]epjb.ch).

Saint-Imier, le 23 mai 2024

<https://www.epjb.ch>